

### VACANCES AU CABINET

**L'hon. M. HOLTON** juge opportun de demander, avant l'ajournement des travaux, quelles sont les intentions du gouvernement à propos des vacances au sein du Cabinet. Il ne parle évidemment pas du poste laissé vacant à la suite du décès de sir George-É. Cartier. Il serait bien inconvenant de sa part de réclamer que le gouvernement se prononce aussi vite au sujet de cette vacance. Cependant, il y a deux autres postes à pourvoir depuis le départ de l'hon. sir Francis Hincks avant le début de la session et celui, il y a quatre ou cinq semaines, de l'hon. M. Howe, qui a été nommé au poste de Lieutenant-Gouverneur de la Nouvelle-Écosse. Il estime que la Chambre a le droit de savoir ce que le gouvernement compte faire, s'il a pris des mesures pour nommer au Cabinet un membre de l'une ou l'autre Chambre ou s'il a d'autres intentions.

**L'hon. sir JOHN A. MACDONALD** dit que son gouvernement a l'intention de combler les postes vacants, car il ne veut pas réduire le nombre des titulaires de charge qui, à son avis, ne sont pas trop nombreux pour répondre aux besoins d'un pays en pleine expansion. Les conseillers de la Couronne ont l'intention de recommander que les postes vacants soient comblés avant la reprise des travaux parlementaires.

\* \* \*

### VACANCES AU SÉNAT

**L'hon. M. MACKENZIE** demande ce que le gouvernement compte faire au sujet du poste laissé vacant au Sénat à la suite du décès du sénateur Burnham. Il y a quelques jours, on a discuté des régions d'origine des sénateurs. Le gouvernement a déjà signalé à un autre moment au cours de la session qu'il avait l'intention de respecter l'entente conclue au moment de la Confédération, et selon laquelle le Sénat sera constitué de membres issus en nombre égal de chacun des partis politiques. Depuis, 25 nominations ont été faites au Sénat et, jusqu'ici, les sénateurs ont été choisis au sein d'un seul parti, sans tenir compte de leur région d'origine.

Après avoir parlé en détail de plusieurs de ces nominations, il signale qu'il y a un poste vacant pour une certaine partie de l'Ontario et qu'un conseiller législatif de cette région, M. Bennett, n'a pas encore été nommé au Sénat. Or, on en a choisi un autre, d'une autre région de la province, ou on lui a au moins promis une nomination au Sénat. Il espère que ce n'est pas le cas et qu'on tiendra compte de l'allégeance politique des candidats ainsi que de leur lieu d'origine.

**L'hon. sir JOHN A. MACDONALD** répond qu'il a suivi à la lettre l'entente conclue avant la Confédération, et que tous les postes vacants ont été accordés à des conseillers législatifs. Pour ce qui est du lieu d'origine, il en conteste le principe parce qu'il est contraire au système convenu au moment de l'Union. En effet, il a été convenu que les postes de sénateur seraient occupés par des membres du Conseil législatif qui n'avaient pas été nommés au Sénat à l'origine. Seuls trois membres du Conseil ne sont pas

encore sénateurs, et il signale que le gouvernement a l'intention de nommer au Sénat l'honorable George Alexander, l'aîné de ces trois conseillers et celui qui a occupé son siège de représentant du peuple le plus longtemps.

**L'hon. M. WOOD** : Bravo!

**L'hon. M. HOLTON** signale que M. Smith a été nommé sénateur sans avoir occupé un siège au Conseil législatif. Il fait également remarquer que sir Alexander Galt aurait dû être nommé sénateur à la place de M. Philip White. Il estime que le gouvernement pourrait profiter de l'occasion pour rehausser la réputation de cette Chambre —

**L'hon. sir JOHN A. MACDONALD** reproche au député de faire perdre du temps à la Chambre et au pays en faisant des déclarations dans lesquelles il veut s'arroger les pouvoirs de la Couronne.

**L'hon. M. HOLTON** : Non, non!

**L'hon. sir JOHN A. MACDONALD** : Il dit que le député conteste la nomination faite par le gouvernement, comme cela peut toujours se faire à la Chambre des communes d'Angleterre. Pourtant, personne ne l'a fait depuis l'époque tristement célèbre du Parlement croupion imposé par Cromwell. Depuis ce temps-là, aucun député n'a cherché à contester les nominations de l'autre Chambre du Parlement. Cela aurait pu arriver à l'époque du Parlement croupion ou de la Commune de Paris, mais cela ne peut se produire dans un pays où les institutions britanniques sont établies. Après avoir défendu la nomination de plusieurs personnes nommées au Sénat, il propose l'ajournement de la Chambre.

**L'hon. M. HOLTON** répond que cette prérogative, comme toute autre, est exercée sur les conseils des ministres de la Couronne qui sont responsables devant la Chambre. L'honorable député est responsable devant la Chambre des nominations des sénateurs qu'il propose autant que de tout autre conseil donné à la Couronne.

**M. BROUSE** indique que les gens de l'est de l'Ontario seront très déçus en apprenant les décisions prises par le gouvernement. La discussion se poursuit.

\* \* \*

### AJOURNEMENT

**L'hon. M. MACKENZIE** demande quelle sera la nature des travaux dont la Chambre sera saisie quand elle se réunira le 13 août.

**L'hon. sir JOHN A. MACDONALD** dit qu'on aurait prorogé la Chambre aujourd'hui si le comité n'avait pas été autorisé à siéger durant l'été. La Chambre se réunira le 13 août seulement pour recevoir le rapport du comité et proroger.

**L'hon. M. HOLTON** tient à ce qu'il y ait un nombre suffisant de députés présents à cette occasion. Le Premier ministre a déjà dit